TP MÉCANICIEN DE MAINTENANCE AUTOMOBILE

NIVEAU 3



CAPACITÉ D'ACCUEIL : JUSQU'À 8 APPRENANTS

FORMATION : MIXTE

PARCOURS : CERTIFIANT

PRIX SELON FINANCEMENT: CONTRAT PRO : 8 330 € HT (9 996 € TTC) APPRENTISSAGE : 14 290 € NET

DURÉE : 910 HEURES SUR 2 ANS, DONT 74 JOURS EN PRÉSENTIEL

DÉLAI D'ACCÈS : ENTRÉE EN FORMATION SOUS 2 À 8 SEMAINES À COMPTER DE LA RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET, SOUS RÉSERVE DES PLACES DISPONIBLES.

TAUX DE SATISFACTION : NON DISPONIBLE

TAUX DE RÉUSSITE GLOBALE : NON DISPONIBLE

TAUX D'INSERTION DANS LE MÉTIER : NON DISPONIBLE

TAUX D'INTERRUPTION : NON DISPONIBLE

TAUX DE RÉUSSITE PARTIELLE : NON DISPONIBLE

TAUX D'INSERTION DANS L'EMPLOI : NON DISPONIBLE

VALEUR AJOUTÉE : NON DISPONIBLE

TAUX DE RUPTURE CONTRAT APPRENTISSAGE : NON DISPONIBLE

TAUX DE POURSUITE D'ÉTUDES : NON DISPONIBLE

Première session ouverte le 9 novembre 2026 (2 apprenants inscrits). Les indicateurs seront publiés à l'issue de la première session, en novembre 2028.

PROGRAMME DE LA FORMATION

- Effectuer l'entretien périodique, remplacer les pneus et les éléments du système de freinage des véhicules automobiles
- Remplacer les éléments de liaison au sol, de direction, de transmission, de signalisation et de visibilité des véhicules automobiles et poser des accessoires connectables
- Remplacer la distribution et la motorisation thermique des véhicules automobiles

Prérequis :

Aucun prérequis de diplôme n'est exigé : le titre professionnel de Mécanicien de maintenance automobile est accessible à toute personne motivée par les métiers de l'automobile.

- Savoir lire, écrire et compter.

L'adéquation du projet est vérifiée lors de l'entretien préalable et du test de positionnement.

Nous contacter :

Processus de préinscription par mail :
info@fpa-hse.fr
Ou via notre site internet :
https://cfa-fpa-hse.fr/contactez-nous/
Ou par téléphone :
03.29.27.31.07

Pour qui :

- Salarié en formation continue
- Demandeur d'emploi
- Tout public
- Toute personne en situation de handicap
- Apprentis sans base technique en mécanique (bac général, technologique ou tertiaire, reconversion, aucune expérience en atelier)

Financements :

En contrat d'apprentissage : Formation prise en charge par l'OPCO de l'entreprise, selon le niveau de prise en charge fixé par la branche. Reste à charge nul pour l'alternant. Action exonérée de TVA : tarif 14 290 €, net de taxe.
En contrat de professionnalisation : Formation prise en charge par l'OPCO de l'entreprise. Reste à charge nul pour l'alternant. Action soumise à la TVA au taux de 20 % : tarif 8 330 € HT, soit 9 996 € TTC.
Hors alternance : Tarif 8 330 € HT, soit 9 996 € TTC, TVA au taux de 20 %.
Financements mobilisables selon votre situation : CPF, projet de transition professionnelle (Transitions Pro), France Travail, Région, plan de développement des compétences, AGEFICE pour les travailleurs non salariés, autofinancement.
Tarif préférentiel pour les adhérents FNA Alsace-Lorraine : nous consulter.

Modalité d'accès :

Après une demande d'information, un entretien préalable et des tests de positionnement permettant de vérifier les acquis en français et en bureautique sont réalisés afin de valider les prérequis. L'entrée en formation est ensuite formalisée par la signature d'une convention ou d'un contrat, puis une convocation est adressée au participant.

Contacts :

Pôle Direction : le bureau de l'association FPA-HSE France, dont le président est élu pour un mandat de 3 ans. Président en exercice : Frédéric DUREUX
Pôle Administratif : Responsable - BONNET Margot
Pôle Comptabilité : Responsable - DUREUX Louisa
Pôle Qualité : Responsable - DUREUX Sarah
Pôle Pédagogique : Responsable - DUREUX Louisa
Pôle Communication : Responsable - SABATIER Margaux

OBJECTIFS DE LA FORMATION :

1. EFFECTUER L'ENTRETIEN PÉRIODIQUE, REMPLACER LES PNEUS ET LES ÉLÉMENTS DU SYSTÈME DE FREINAGE DES VÉHICULES AUTOMOBILES
2. REMPLACER LES ÉLÉMENTS DE LIAISON AU SOL, DE DIRECTION, DE TRANSMISSION, DE SIGNALISATION ET DE VISIBILITÉ DES VÉHICULES AUTOMOBILES ET POSER DES ACCESSOIRES CONNECTABLES
3. REMPLACER LA DISTRIBUTION ET LA MOTORISATION THERMIQUE DES VÉHICULES AUTOMOBILES
4. PRÉPARER ET PRÉSENTER LE TITRE PROFESSIONNEL DE MÉCANICIEN DE MAINTENANCE AUTOMOBILE (NIVEAU 3)

RESSOURCES TECHNIQUES ET PÉDAGOGIQUES :

Formation mixte : 518 h en présentiel (74 lundis) et 392 h en distanciel, sur un total de 910 heures en centre, réparties sur 2 ans. Rythme d'alternance : 1 journée par semaine en présentiel chez FPA-HSE, le lundi, hors vacances scolaires (zone B) et jours fériés, complétée par de la formation à distance. Le distanciel couvre les apports théoriques, la pratique sur plateau technique a lieu lors des journées en présentiel et l'entreprise apporte le geste professionnel.

Moyens — Salle dédiée équipée d'ordinateurs personnels sur nos sites. Les enseignements pratiques se déroulent sur notre plateau technique du 98 rue de la Plaine des Bouchers à Strasbourg, accès de plain-pied, équipé du matériel réglementaire : pont élévateur, démonte-pneus, équilibreuse, appareil de contrôle et de réglage de la géométrie des trains roulants, station de climatisation compatible R134a, R1234yf et R744, outil de diagnostic multimarque, outillage de calage de distribution, presse et extracteurs, poste de soudure, matériel de contrôle et de réparation des circuits électriques, servantes avec outillage, bacs de récupération des fluides, documentation technique par poste de travail et équipements de protection individuelle. Le plateau est organisé sur le modèle du plateau technique de référence du titre, défini par le référentiel d'évaluation TP-00232 et consultable sur la fiche RNCP38101 : francecompetences.fr/recherche/rncp/38101. L'inventaire détaillé des équipements est disponible sur demande. Classe virtuelle sur Infomaniak, accessible par navigateur et application. Supports projetés et déposés sur Digiforma.

MODALITÉS DE CERTIFICATION : **

Certification :

Titre professionnel de Mécanicien de maintenance automobile (niveau 3), délivré au nom du ministre chargé de l'emploi, régi par l'arrêté du 28 septembre 2023, enregistré au RNCP sous le n° 38101 jusqu'au 18 octobre 2028. Certificateur : Ministère du travail, du plein emploi et de l'insertion.

Lieu d'examen :

Les sessions sont organisées par le centre d'examen AFPA de Strasbourg, 2 rue des Corps-de-Garde, 67482 Strasbourg, 03 88 31 80 02. Le centre est situé à environ 2 km de nos sites strasbourgeois et à 130 km d'Allarmont, soit 1 h 45 de route. Accès en tramway : ligne C, arrêt Kibitzenau, ou lignes A, D et E, arrêt Polygone à 150 m. L'examen se déroule en présentiel ; le déplacement est à prévoir par le candidat. FPA-HSE France accompagne le candidat dans la constitution de son dossier professionnel et son inscription à la session.

Modalité d'obtention :

1ère partie, mise en situation professionnelle : durée 06 h 00 min, 2ème partie, entretien final : durée 00 h 20 min.

Durée totale de l'épreuve pour le candidat : 06 h 20 min

Détails sur la certification :

Les 3 blocs de compétences peuvent être obtenus en intégralité ou de façon indépendante. Les titulaires des certificats de compétences professionnelles obtenus au titre de l'arrêté antérieur sont réputés avoir obtenu les certificats correspondants du titre actuel.

Type d'emplois accessibles :

Opérateur de service rapide, mécanicien de maintenance automobile, après une expérience significative : opérateur spécialiste de service rapide, mécanicien automobile

CONTENU DE LA FORMATION - 1ÈRE ANNÉE

Accueil et prévention - 21h

- **Positionnement,**
- **Sécurité en atelier,**
- **Gestes et postures**

Fondamentaux techniques - 84h

- **Technologie automobile,**
- **Lecture de documentation technique,**
- **Mathématiques et physique appliquées,**
- **Électricité de base**

Méthodes d'atelier - 28h

- **Outillage,**
- **Métrologie,**
- **Organisation du poste,**
- **Ordre de réparation**

Entretien, pneus, freinage - 154h

- **Entretien périodique,**
- **Pneumatiques,**
- **Freinage,**
- **Climatisation, avec pratique renforcée**

Liaison au sol, direction, transmission, signalisation - 154h

- **Trains roulants,**
- **Direction,**
- **Transmission,**
- **Signalisation,**
- **Visibilité,**
- **Accessoires connectables, avec pratique renforcée**

ECF année 1 - 14h

- **Évaluation des BC01 et BC02**

CONTENU DE LA FORMATION - 2ÈME ANNÉE

Distribution et motorisation thermique - 189h

- **Remplacement du moteur, de ses périphériques et de la distribution**
- **Climatisation, avec pratique renforcée**

Initiation au diagnostic et véhicules électrifiés - 77h

- **Outil de diagnostic,**
- **Lecture des codes défaut,**
- **Sensibilisation hybride et électrique,**
- **Préparation à l'habilitation électrique**

Préparation à la certification - 56h

- **Dossier professionnel,**
- **Mises en situation blanches**

Mises en situation transverses - 84h

- **Interventions complètes mêlant les 3 blocs, sur véhicules réels, de l'ordre de réparation à la restitution**

Relation client - 35h

- **Communication atelier,**
- **Restitution du véhicule,**
- **Explication des travaux**

ECF année 2 - 14h

- **Évaluation du BC03**

SUIVI DE L'EXÉCUTION ET ÉVALUATION DES RÉSULTATS : ***

- Émargement par demi-journée (présentiel) et relevés de connexion (distanciel)
- Bilans de la période en entreprise, en lien avec le maître d'apprentissage
- Certificat de réalisation de l'action de formation

RÉGLEMENTATION DE L'ACTIVITÉ

La tenue de l'emploi exige la détention d'une attestation d'aptitude à la manipulation des fluides frigorigènes (famille 2, catégorie V), conformément au règlement CE 307/2008. Pour les interventions sur véhicules embarquant une source d'énergie électrique supérieure à 60 volts ou 180 Ah, une habilitation conforme à la norme NF C 18-550 est requise. Le professionnel doit être titulaire du permis de conduire catégorie B pour déplacer les véhicules de leur prise en charge à leur restitution.

ÉVALUATION DES ACQUIS

- En cours de formation : QCM, exercices d'application, mises en situation
- Évaluations blanches de fin de bloc (CCP1, CCP2, CCP3)
- Certification finale : délibération du jury sur la base du dossier professionnel, de la mise en situation et de l'entretien final

ÉVALUATION DE LA SATISFACTION

- Enquête à chaud en fin de formation et à froid à 6 mois
- Recueil des appréciations des entreprises et des maîtres d'apprentissage à l'occasion des bilans de période, et par questionnaire annuel.
- Le cas échéant, recueil des appréciations des financeurs.

ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS PAR LES APPRENANTS

- Questionnaire portant sur les contenus et les enseignements, distinct de l'enquête de satisfaction, administré à l'issue de chaque bloc : pertinence des contenus au regard du métier, progression pédagogique, qualité des supports, clarté des enseignements, articulation centre / entreprise.
- Résultats analysés en réunion pédagogique et donnant lieu, le cas échéant, à des ajustements tracés dans le compte rendu
- L'efficacité du dispositif est appréciée une fois par an en revue de direction, au regard du taux de réponse aux questionnaires, de la part des retours ayant donné lieu à un ajustement, et de l'évolution des appréciations sur les points précédemment corrigés.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE :

Mécanicien automobile depuis plus de 40 ans et titulaire de Brevet des Compagnons Mécanicien Automobile, LAAS Maurice ☎ 03.88.84.13.58.

Une équipe pédagogique à l'écoute des apprenants, assure :

- Un accompagnement personnalisé pour lever les freins et permettre le bien être en formation;
- Des conseils et une orientation de l'apprenant selon ses problématiques;
- Un tutorat individualisé pour favoriser la réussite de tous;
- Des rencontres régulières avec des intervenants professionnels (entretiens, tables-rondes, visites d'entreprises, stages) rendent possible l'échange de pratiques;
- Une coopération entre les partenaires professionnels, les acteurs territoriaux et les entreprises du secteur favorise l'accès à la formation et à l'emploi;
- Une prise en compte des retours stagiaires pendant et après la formation contribue à l'évolution du centre de formation.

ACCESSIBILITÉ :

- Accessibilité des locaux — Nos trois sites font l'objet d'un diagnostic d'accessibilité : 12 route du Donon 88110 Allarmont, accès de plain-pied ; 76 rue de la Plaine des Bouchers 67100 Strasbourg, accès à l'étage par ascenseur ; 98 rue de la Plaine des Bouchers 67100 Strasbourg, accès de plain-pied. Certaines installations peuvent nécessiter des adaptations selon la nature du handicap.
- Accessibilité des formations à distance — Supports en formats numériques accessibles, vidéos sous-titrées sur demande, plateforme compatible lecteur d'écran et sous-titrage automatique.
- Référent handicap — DUREUX Frédéric, joignable par téléphone 06.18.30.36.01 ou par mail : president@fpa-hse.fr. Étude de chaque situation individuelle et proposition d'aménagements, en lien si nécessaire avec l'Agefiph et le référent handicap de l'OPCO.

PRÉVENTION DES VIOLENCES, DU HARCÈLEMENT ET DES DISCRIMINATIONS :

FPA-HSE met en œuvre une procédure de prévention et de signalement des violences sexistes et sexuelles, du harcèlement et des discriminations, applicable en centre comme en entreprise d'accueil.

- Information — Chaque apprenant est informé du dispositif à l'entrée en formation et en reçoit un exemplaire avec son livret d'accueil.
- Signalement — Tout fait peut être signalé indifféremment à l'une ou l'autre des personnes désignées :

DUREUX Louisa, référente violences, harcèlement et discriminations — 06.66.85.03.37 — signalement@fpa-hse.fr

DUREUX Frédéric, référent suppléant — 06.18.30.36.01 — president@fpa-hse.fr

Le signalant choisit librement son interlocuteur. Lorsque la personne saisie est elle-même mise en cause, empêchée, ou intervient auprès du signalant à un autre titre, le dossier est confié à l'autre référent. Le signalement peut également être adressé par écrit à la direction. Vous pouvez par ailleurs saisir directement l'inspection du travail, le 3919 ou le Défenseur des droits.

- Traitement — Accusé de réception sous 2 jours ouvrés, entretien sous 5 jours ouvrés, mesures conservatoires immédiates si nécessaire. Procédure complète disponible sur simple demande
- Médiation et information de l'apprenti — Les coordonnées du médiateur de l'apprentissage, les droits et devoirs de l'apprenti et les modalités d'information renforcée des apprentis mineurs figurent au livret d'accueil, remis et commenté à l'entrée en formation.

**Base de calcul retenue — Les taux sont calculés sur le nombre d'apprenants inscrits à la formation, et non sur les seuls candidats présentés à l'examen. Un apprenant ayant interrompu son parcours ou n'ayant pas été présenté à la session reste comptabilisé au dénominateur. Indicateurs publiés : taux de satisfaction, taux de réussite globale, taux de réussite partielle, taux d'interruption, taux de rupture de contrat d'apprentissage, taux d'insertion dans l'emploi et dans le métier visé à 6 mois, taux de poursuite d'études, valeur ajoutée. Chaque taux est accompagné de son effectif, de sa période de référence et de son taux de réponse le cas échéant. Première session ouverte le 9 novembre 2026 (2 apprenants inscrits). Les indicateurs seront publiés à l'issue de la première session, en novembre 2028.*

*** Recours — Le résultat d'une évaluation réalisée par le centre, ou la décision de ne pas présenter un candidat à la session d'examen, peut être contesté par écrit dans les 15 jours suivant sa notification, auprès de DUREUX Sarah, responsable qualité, sarah.dureux@fpa-hse.fr, 06.64.88.20.97. La demande est instruite par une personne n'ayant pas conduit l'évaluation contestée ; la décision motivée est notifiée sous 15 jours ouvrés. Le jury du titre professionnel, habilité par le représentant territorial du ministère chargé de l'emploi, est seul compétent pour délivrer le titre : FPA-HSE France ne peut ni modifier ni réviser sa décision. Toute irrégularité affectant l'organisation ou le déroulement d'une session d'examen est signalée au responsable de l'unité départementale — DDETS du Bas-Rhin, Cité administrative Gaujot, 14 rue du Maréchal-Juin, CS 50016, 67084 Strasbourg Cedex —, qui peut prononcer l'annulation de la session ; un refus peut faire l'objet d'un recours hiérarchique devant le ministre chargé de l'emploi (arrêté du 21 juillet 2016 portant règlement général des sessions d'examen).*

**** Réclamations — Toute réclamation peut être adressée à reclamation@fpa-hse.fr ou par courrier au siège. FPA-HSE France en accuse réception sous 5 jours ouvrés, apporte une réponse écrite motivée sous 15 jours ouvrés et tient le réclamant informé des actions mises en œuvre.*

FPA-HSE France, association déclarée, SIREN 810009340, siège social : 12 route du Donon, 88110 Allarmont. Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 41880130288 auprès du préfet de région Grand Est ; cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État. La certification qualité a été délivrée par l'ICPF, N° de certificat B05080 au titre des catégories d'actions suivantes : actions de formation, actions de formation par apprentissage, actions permettant de valider les acquis de l'expérience, bilans de compétences.

12 route du Donon
88110 ALLARMONT
03.29.27.31.07
76 et 98 rue de la Plaine des Bouchers
67100 STRASBOURG
03.88.84.13.58